

VD_FINDINFO ML / 2011 / 26 vom 16. September 2010

VD Tribunal cantonal, 2010-09-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_ML___2011___26

FR: VD_FINDINFO ML / 2011 / 26 du 16 septembre 2010

IT: VD_FINDINFO ML / 2011 / 26 del 16 settembre 2010

Regeste

MAINLEVÉE DÉFINITIVE, COTISATION{ALLOCATION FAMILIALE}, ALLOCATION FAMILIALE, CAISSE DE COMPENSATION POUR ALLOCATIONS FAMILIALES | 80 LP, 54 al. 2 LPGa, 1 LAFam

Erwägungen

E. 5

mai 2009 (CPF, 24 septembre/306), étaient établis. Il devait donc lever définitivement l'opposition pour toutes les cotisations fixées dans cette décision, sans exception. III. Le recours doit par conséquent être admis et le prononcé réformé en ce sens que l'opposition est définitivement levée à concurrence de 266 fr. 25, plus intérêt au taux de 5 % l'an dès le 1^{er} avril 2009, ainsi que de 135 fr., sans intérêt. Les frais de deuxième instance de la recourante sont arrêtés à 135 francs. L'intimé doit lui verser la somme de 135 fr. à titre de dépens de deuxième instance.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.